



DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 03 mai 2023**

Délégués en exercice	14
Délégués présents	10
Délégués votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mai, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 26/04/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PONCET Jean-Marc.

Pouvoir de Amandine DREVON à Isabelle NADAS, Stéphane IRSCHFELD à Bernadette BERNADON, Jean-Marc PONCET à Pascal GENOUD.

Monsieur Jean-Charles LACROIX a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 09/05/2023

**2023-06-01 - OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS 2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

- FNDIRP Les Allobroges	500 €
- Vaincre la Mucoviscidose	500 €
- ADMR Les Moulins	300 €
- Echo des Voirons	200 €
- Secours populaire	200 €
- MFR de Bonne	200 €
- Les Restos du cœur	200 €
- Perri Fun Gliss	200 €
- APE	200 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2023.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que  
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Charles LACROIX



Le Maire,  
Pascal GENOUD





DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 03 mai 2023**

Délégués en exercice 14  
Délégués présents 10  
Délégués votants 13

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mai, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 26/04/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PONCET Jean-Marc.

Pouvoir de Amandine DREVON à Isabelle NADAS, Stéphane IRSCHFELD à Bernadette BERNADON, Jean-Marc PONCET à Pascal GENOUD.

Monsieur Jean-Charles LACROIX a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 09/05/2023

**2023-06-02 - OBJET : FIXATION DU PRIX DES CASES DE COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire rappelle que la délibération en date du 27 mars 2015 avait fixé le prix de la case à 500 € pour 15 ans et à 700 € pour 30 ans. Après différentes propositions et discussions, le Conseil municipal, à 12 voix pour et 1 abstention décide de ne pas modifier les prix.

Les tarifs de concession des cases de columbarium seront donc de :

- 500 € pour une concession de 15 ans
- 700 € pour une concession de 30 ans

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Charles LACROIX

Le Maire,  
Pascal GENOUD







DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 03 mai 2023**

Délégués en exercice	14
Délégués présents	10
Délégués votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mai, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 26/04/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PONCET Jean-Marc.

Pouvoir de Amandine DREVON à Isabelle NADAS, Stéphane IRSCHFELD à Bernadette BERNADON, Jean-Marc PONCET à Pascal GENOUD.

Monsieur Jean-Charles LACROIX a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 09/05/2023

**2023-06-03 - OBJET : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT POUR  
L'INSTALLATION D'UNE ÉCLUSE A MAUGNY**

Monsieur le Maire expose que la période de test de l'écluse simple à la sortie de Maugny en direction d'Orcier a été satisfaisante. Afin de réaliser les travaux définitifs de cet aménagement, une convention d'autorisation de voirie et d'entretien doit être conclue avec le Département.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- VALIDE le projet de convention d'autorisation de voirie et d'entretien relatif à l'aménagement d'une écluse simple à la sortie de Maugny ;
- AUTORISE le Maire à signer cette convention

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents les jour, mois et an que  
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Charles LACROIX



Le Maire,  
Pascal GENOUD





DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 03 mai 2023**

Délégués en exercice	14
Délégués présents	10
Délégués votants	13

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mai, le Conseil municipal de la Commune de DRAILLANT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Pascal GENOUD, maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 26/04/2023.

Etaient présents : MM. GENOUD Pascal, MAURICE Claude, TAPIE Stéphane, BERNADON Bernadette, DUCHEMIN Patrick, LACROIX Benoît, LACROIX Jean-Charles, MAZAUD Florence, NADAS Isabelle, PRETI Julie.

Absents excusés : BUFFET Emmanuelle, DREVON Amandine, IRSCHFELD Stéphane, PONCET Jean-Marc.

Pouvoir de Amandine DREVON à Isabelle NADAS, Stéphane IRSCHFELD à Bernadette BERNADON, Jean-Marc PONCET à Pascal GENOUD.

Monsieur Jean-Charles LACROIX a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 09/05/2023

**2023-06-04 - OBJET : MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION ELU RURAL RELAIS DE L'ÉGALITÉ (ERRE)**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socles », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La **formation** des élus relais à la lutte contre les violences faites aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- SOUTIENT cette action ;
- DESIGNNE Madame Julie Preti et Madame Isabelle Nadas comme « élues rurales relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

Ainsi fait, délibéré et signé par les membres présents le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Charles LACROIX



Le Maire,  
Pascal GENOUD

